

LA SUISSE VOTE

27 SEPTEMBRE 2020



LA POLITIQUE FACILEMENT EXPLIQUÉE :
UNE BROCHURE DE VOTATION NEUTRE

SOMMAIRE

Initiative de limitation	4	Congé paternité	10
Loi sur la chasse	6	Avions de combat	12
Déductions fiscales	8		

Par les jeunes et pour les jeunes

La brochure de votation a pour but d'encourager à long terme la participation politique des jeunes, en informant de manière simple, accessible et politiquement neutre sur les objets des votations fédérales et cantonales. Elle est établie sur la base du contenu du matériel de vote officiel.

Neutralité politique

La brochure de votation est politiquement neutre et constitue une aide au vote destinée aux jeunes. Les principes de la liberté de vote sont respectés (formation d'une opinion non faussée) et soumis au contrôle d'un comité neutre, lequel vérifie et garantit également la conformité avec le matériel de vote officiel.

Editeur

La brochure easyvote est éditée par la Fédération Suisse des Parlements des Jeunes FSPJ. Conformément à sa mission statutaire, celle-ci n'est rattachée à aucun parti politique ni à aucune confession. Son programme easyvote, visant la participation politique des jeunes, est soutenu au niveau fédéral par l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) sur la base de la Loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, RS 446.1).

Rédaction

Fanie Wirth (Responsable), Alessandra Domingues, Alice Zollinger, Aniko Abächerli, Céline Miauton, Chiara Büchler, Christoph Heinimann, Deborah Riesen, Jessica Eberhart, Jonas Steiner, Joshua Guelmino, Julian Merkel, Lara Tarantolo, Lorena Mende, Marina Stalder, Mona-Lisa Kole, Pascal Lindner, Rahel Rusterholz, Robert Rosenow, Samuel Mittag, Simon Weber, Yannick Joller

Avertissement

Tous les droits, et les titres pour toutes les informations et le contenu (y compris tous les textes, données, graphiques et logos) de l'aide au vote easyvote sont la propriété intellectuelle de la FSPJ. Il est possible de se désabonner de la brochure : easyvote.ch/desabonner.

Transparence

Avec le soutien financier de la Confédération, en vertu de la loi sur l'encouragement de l'enfance et de la jeunesse (LEEJ, art. 7 al. 1)

Mise en page

Isabelle Lindner, Thierry Bongard

Correction

Textocreativ

Impression

Jordi AG – das Medienhaus

Tirage


144 380

#BESMART. VOTE !

Chère lectrice, cher lecteur,

Les votations ont enfin lieu à nouveau ! Après une longue pause estivale, cela signifie que t'as enfin la possibilité de contribuer à façonner l'avenir de la Suisse.

Décide de l'avenir de la libre circulation des personnes entre la Suisse et l'UE, de la modification de la loi sur la chasse, du montant que les parents peuvent déduire des impôts pour leurs enfants, de l'introduction d'un congé de paternité et de l'achat de nouveaux avions de combat par la Suisse.

Tu ne sais plus où donner de la tête ? Pas de problème, l'équipe easyvote t'explique ce qui se passe d'une manière facilement compréhensible et politiquement neutre. En outre, tu peux trouver nos fameux clips easyvote  et des informations supplémentaires sur notre site internet. Enfin, tu peux toujours télécharger notre app **votenow** dans ton app-store.

On y va ! Informe-toi, forme ton opinion et va voter ! Rendez-vous sur    à la [#VoteWeek](#).

Amuse-toi bien pendant la lecture !

Fanie

Fanie Wirth (responsable de la rédaction) et l'équipe d'easyvote

Initiative de limitation

But

L'accord sur la libre circulation des personnes en vigueur entre la Suisse et l'Union européenne doit être résilié.

Situation actuelle

L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) entre la Suisse et l'Union européenne (UE) est en vigueur depuis 2002. L'ALCP est l'un des sept accords qui, ensemble, sont appelés **Accords bilatéraux I**. Les sept accords forment ensemble un seul paquet d'accords : si un de ces-ci est résilié, tous les sept accords arrêtent automatiquement d'être en vigueur. C'est ce que l'on appelle la clause guillotine.

Une initiative a été soumise pour mettre un terme à l'accord sur la libre circulation des personnes. C'est pour cette raison que nous votons à présent sur ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'initiative est acceptée, la Suisse résilie l'ALCP avec l'UE. Le Conseil fédéral disposera d'un an après l'adoption de l'initiative pour négocier l'annulation de l'accord sur la libre circulation. L'objectif de ces négociations est de mettre fin à l'ALCP sans déclencher la clause guillotine.

Si les négociations n'aboutissent pas, le Conseil fédéral devra résilier l'ALCP dans un délai de 30 jours supplémentaires. En outre, le Conseil fédéral ne pourra pas conclure de nouveaux accords sur la libre circulation des personnes.

Accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) ?

L'accord sur la libre circulation des personnes (ALCP) est un accord entre l'UE et la Suisse. L'ALCP permet aux citoyennes et aux citoyens suisses de vivre, de travailler et d'étudier dans l'UE. Inversement, les citoyennes et citoyens de l'UE peuvent vivre, travailler et étudier en Suisse.

Les citoyennes et citoyens de l'UE qui veulent vivre ou travailler en Suisse doivent avoir un contrat de travail valide ou être indépendants. Les personnes qui ne travaillent pas doivent pouvoir subvenir à leurs dépenses et avoir une assurance-maladie et une assurance-accidents.



Accords bilatéraux I

Les Accords bilatéraux I se composent de sept accords sectoriels qui forment un ensemble d'accords. Les sept accords concernent : la libre circulation des personnes (ALCP), la recherche, les obstacles techniques au commerce, les marchés publics, l'agriculture, les transports terrestres et les transports aériens.

Arguments

Oui

Partisans

- L'immigration illimitée entraîne une hausse du chômage et met en danger le bien-être de la Suisse.
- La main d'oeuvre spécialisée nécessaire à la Suisse peut continuer à vivre et à travailler ici. La Suisse est un pays ouvert, même sans l'ALCP.
- L'initiative veut mettre un terme à l'ALCP uniquement. Les autres accords bilatéraux avec l'UE devraient rester en vigueur. Le Conseil fédéral est chargé des négociations.

Non

Opposants

- Les Accords bilatéraux I ont été définis sur mesure pour la Suisse et lui assurent notamment de bonnes relations économiques avec l'UE.
- La libre circulation des personnes est un principe fondamental pour l'UE. Conduire des négociations sur l'ALCP en contournant la clause guillotine est irréaliste.
- Les entreprises suisses perdront l'accès direct à leur principal marché. Cela compliquera les échanges commerciaux avec l'UE.

Conseil national



non

53 oui
142 non

2 abstentions

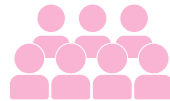
Conseil des États



non

5 oui
37 non
2 abstentions

Conseil fédéral



non

Loi sur la chasse

But

La loi sur la chasse doit être modifiée. La modification concerne la protection et l'abattage des animaux sauvages.

Situation actuelle

La loi sur la chasse actuelle date de 1986. Elle règle par exemple quand et où quels animaux de quelles espèces peuvent être abattus.

Dans la loi sur la chasse, les loups sont considérés comme une espèce protégée. Un loup ne peut être abattu que s'il attaque des moutons ou des chèvres protégés par un chien ou une clôture. L'abattage d'un loup doit être autorisé par la Confédération. La Confédération ou les organisations de protection de la nature peuvent faire recours contre l'abattage d'un loup. Si un loup cause des dommages, les agricultrices et agriculteurs sont indemnisés.

Le Parlement a décidé de modifier la loi sur la chasse. La modification a fait l'objet d'une demande de [référéndum facultatif](#). C'est pour cette raison que nous votons à présent sur ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si la modification de la loi sur la chasse est acceptée, la protection des espèces et les conditions d'abattage des espèces protégées seront modifiées.

Les loups pourront désormais être abattus si leur population devient trop nombreuse ou si leur comportement attire l'attention, par exemple s'ils perdent leur crainte des villages ou des humains. Les Cantons décideront seuls si un loup doit être abattu. Ils devront toutefois d'abord prendre contact avec l'Office fédéral de l'environnement. Comme par le passé, un recours pourra être soumis contre l'abattage. Les agricultrices et agriculteurs ne seront désormais indemnisés que s'ils ont mis en place des mesures suffisantes pour la protection de leurs troupeaux.

La protection des espèces sera aussi modifiée. Par exemple, la plupart des espèces de canards sauvages ne pourront par exemple plus être chassées. De plus, la Confédération mettra davantage d'argent à disposition pour des zones protégées et pour des voies de liaison dont bénéficieront les animaux sauvages. Les Cantons, ainsi que les agricultrices et agriculteurs, seront contraints de construire des clôtures respectueuses des animaux sauvages.

Référendum facultatif

Les lois fédérales sont adoptées par l'Assemblée fédérale (Conseil national et Conseil des États). Normalement, la population ne vote pas sur une loi fédérale. Toutefois, si 50 000 signatures sont récoltées en 100 jours, une votation populaire a lieu. La population doit donc voter sur la loi. C'est ce que l'on appelle un référendum facultatif.

Arguments

Oui

Partisans

- La loi sur la chasse est adaptée en considérant l'expansion du loup. La modification de la loi sur la chasse permet de désamorcer des conflits.
- L'abattage ciblé de loups individuels permet d'éviter les dommages causés aux troupeaux.
- La modification de la loi sur la chasse permet de contrôler de manière ciblée le nombre de loups. Le loup reste néanmoins une espèce protégée. C'est un bon compromis.

Non

Opposants

- La modification de la loi sur la chasse est inutile. Les cantons peuvent déjà abattre des espèces protégées aujourd'hui avec l'accord de la Confédération et réguler ainsi la population.
- Des animaux protégés peuvent être abattus sans qu'ils aient causé des dommages auparavant.
- Le Conseil fédéral peut décider seul d'inscrire des espèces protégées sur la liste des espèces pouvant être régulées.

Conseil national



oui

117 oui

71 non

9 abstentions

Conseil des États



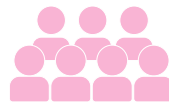
oui

28 oui

16 non

1 abstention

Conseil fédéral



oui

Déductions fiscales

But

Les déductions fiscales pour les enfants et la garde des enfants par des tiers doivent être augmentées.

Situation actuelle

En Suisse, la population doit payer des impôts sur le revenu. Une partie du revenu est payée sous la forme d'impôts à la Confédération et aux Cantons. Le montant de l'impôt sur le revenu dépend du total des revenus et des **déductions fiscales**.

Les parents peuvent déduire chaque année de leur revenu 6500 francs par enfant. Cela à condition que l'enfant ait moins de 18 ans ou suit une formation. Si les parents ont des frais supplémentaires liés à la garde des enfants par des tiers, par exemple les frais de crèche, il est possible de déduire également jusqu'à 10100 francs par enfant et par an. Cette déduction est possible pour les enfants de moins de 14 ans.

Le Parlement a décidé d'augmenter les déductions fiscales pour enfants. Pour ce faire, la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct doit être modifiée. Cette modification a fait l'objet d'une demande de **référendum facultatif**. C'est pour cette raison que nous votons à présent sur ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si la modification de la loi fédérale sur l'impôt fédéral direct est acceptée, les déductions fiscales pour les enfants et pour la garde des enfants par des tiers seront augmentées. La déduction fiscale pour les enfants s'élèvera ainsi à 10000 francs par enfant et par an. Si les parents auront des frais supplémentaires liés à la garde des enfants par des tiers, ils pourront déduire également de leur revenu jusqu'à 25000 francs par enfant et par an. En conséquence, il faut s'attendre à une baisse des recettes fiscales pour la Confédération et les Cantons. Selon des estimations, la Confédération toucherait jusqu'à 300 millions de francs de moins et les Cantons 80 millions de francs de moins par an.

Référendum facultatif ?

➔ page 7

Déductions fiscales

En Suisse, la population doit payer des impôts sur le revenu. Les impôts sur le revenu sont prélevés au niveau fédéral, cantonal et communal. Certaines dépenses, telles que les frais de déplacement vers le lieu de travail ou la prévoyance vieillesse privée, peuvent être déduites du revenu. Une fois soustraites toutes les déductions fiscales du revenu effectif, le chiffre qu'on obtient s'appelle revenu imposable. Celui-ci sert de base pour le paiement de l'impôt sur le revenu.

Arguments

Oui

Partisans

- L'augmentation des déductions fiscales pour la garde des enfants par des tiers permet à de nombreux parents de mieux concilier la vie familiale et vie professionnelle.
- Il est plus intéressant pour les deux parents d'aller à travailler. L'économie suisse peut ainsi bénéficier d'une main-d'œuvre nationale qualifiée.
- Les enfants entraînent des coûts élevés. L'augmentation des déductions fiscales pour les enfants allège la charge des familles.

Non

Opposants

- L'augmentation des déductions fiscales profite surtout aux parents avec des revenus élevés.
- La charge des familles à faibles et moyens revenus n'est pas allégée. Ces familles seront toutefois affectées si, par exemple, les prix des crèches augmentent en conséquence.
- Les familles bénéficient de la déduction fiscale, même sans garde d'enfants par des tiers. Cela ne renforce pas la conciliation de la vie familiale et de la vie professionnelle.

Conseil national



oui

132 oui

62 non

3 abstentions

Conseil des États



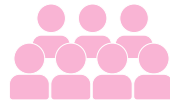
oui

25 oui

17 non

3 abstentions

Conseil fédéral



oui

Congé paternité

But

Un congé paternité de deux semaines doit être introduit.

Situation actuelle

En Suisse, les pères ont droit à un ou deux jours de congé paternité payé. Certaines entreprises offrent volontairement un congé paternité plus long.

L'initiative populaire « Pour un congé de paternité raisonnable – en faveur de toute la famille » a été soumise à l'origine. L'initiative demandait un congé paternité de quatre semaines. Comme [contre-projet indirect](#) à cette initiative populaire, le Parlement a décidé d'introduire un congé paternité de deux semaines. La décision du Parlement a fait l'objet d'une demande de référendum facultatif. C'est pour cette raison que nous votons à présent sur ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'objet est accepté, un congé paternité de deux semaines prescrit par la loi sera introduit en Suisse. Les pères pourront prendre leur congé paternité dans les six mois suivant la naissance. Le congé paternité pourra être pris sous forme de bloc ou de jours isolés.

Pendant le congé paternité, les pères recevront 80 % de leur salaire (maximum 196 francs par jour). Le congé paternité sera financé par les [allocations pour perte de gain \(APG\)](#). Pour financer le congé paternité, la déduction pour financer les APG passera de 0,45 à 0,5 % du salaire.

Les pères auraient droit à un congé paternité lorsqu'ils :

- travaillent au moment de la naissance,
- sont affiliés depuis au moins neuf mois à l'assurance-vieillesse et survivants (AVS) et
- ont travaillé au moins cinq mois pendant ces neuf mois.

Contre-projet indirect

Un contre-projet est une réponse du Parlement à une initiative populaire. Une initiative populaire a pour objectif de modifier la Constitution. Avec un contre-projet indirect, le Parlement peut proposer une alternative à l'initiative. Le comité d'initiative peut ensuite décider s'il souhaite retirer sa propre initiative.



Allocations pour perte de gain (APG)

Pendant le service militaire, la protection civile et le service civil, ainsi que pendant le congé de maternité, on ne travaille pas. Par conséquent, on ne reçoit pas de salaire. C'est pour cette raison que les APG existent. Elle versent une partie du salaire actuel pendant la période où l'on ne peut pas travailler. Les APG sont financées par des déductions salariales mensuelles : chaque mois, les travailleuses et travailleurs ainsi que les employeuses et employeurs versent une partie du salaire pour les APG.



Arguments

Oui

Partisans

- Les pères peuvent s'impliquer de manière plus significative dans le nouveau quotidien de la famille et soulager la tâche des mères. Ainsi, toute la famille bénéficie du congé de paternité.
- Le congé paternité améliore la conciliation entre la vie familiale et vie professionnelle.
- Le congé paternité est financé par les déductions salariales pour les APG. Les coûts et les contraintes organisationnelles sont donc également acceptables pour les petites et moyennes entreprises.

Non

Opposants

- L'augmentation des coûts, par exemple pour l'AVS, pèsera sur toute la population. Un congé paternité coûteux pour quelques personnes est irresponsable.
- Le remplacement à court terme des employés est coûteux. Les coûts et les contraintes organisationnelles sont inacceptables pour les petites et moyennes entreprises.
- Les assurances sociales telles que l'AVS devraient lutter contre la pauvreté. La paternité n'est pas une raison pour une nouvelle assurance sociale.

Conseil national



oui

129 oui

66 non

2 abstentions

Conseil des États



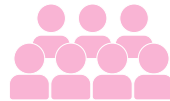
oui

31 oui

11 non

3 abstentions

Conseil fédéral



oui

Avions de combat

But

La Confédération veut acheter de nouveaux avions de combat. Pour ce faire, elle pourra dépenser un maximum de 6 milliards de francs.

Situation actuelle

La flotte aérienne suisse dispose aujourd'hui de deux types d'avions de combat : 26 avions de combat ont environ 40 ans et ne sont utilisés plus que pour la formation des pilotes. 30 autres avions de combat ont été acquis dans les années 1990 et sont utilisés pour contrôler et protéger l'espace aérien. Les avions de combat utilisés aujourd'hui atteindront la fin de leur durée d'utilisation vers 2030.

Le Conseil fédéral a décidé que la flotte aérienne doit être renouvelée à partir de 2030. C'est pour cette raison qu'il a soumis au Parlement ce que l'on appelle un **arrêté de planification**. Le Parlement a approuvé l'arrêté de planification. Cet arrêté a fait l'objet d'une demande de référendum facultatif. C'est pour cette raison que nous votons à présent sur ce sujet.

Qu'est-ce qui changerait ?

Si l'objet est accepté, le Conseil fédéral pourra acheter de nouveaux avions de combat. Il pourra dépenser un maximum de 6 milliards de francs. Le Conseil fédéral décidera quel type et combien d'avions devront être achetés. Le Parlement devra ensuite approuver cette décision. La durée d'utilisation des nouveaux avions de combat sera de 30 à 40 ans, comme auparavant.

L'entreprise productrice des nouveaux avions de combat devra octroyer à la Suisse des mandats pour un montant correspondant à 60% du prix d'achat. Ces mandats sont appelés des **affaires compensatoires**. Les mandats seront répartis en pourcentage entre les régions linguistiques.

Arrêté de planification

Les arrêtés de planification sont des décisions préliminaires sur des objectifs à atteindre ou des mesures à planifier. Les arrêtés de planification sont généralement adoptés sous la forme d'un arrêté fédéral simple. Les arrêtés fédéraux simples sont des décisions du Parlement. Ils ne sont pas soumis au référendum. Les arrêtés de planification d'importance majeure, concernant par exemple des dépenses élevées, sont adoptés sous la forme d'un décret fédéral. Les décrets fédéraux peuvent faire la demande d'un référendum facultatif.





Affaires compensatoires

Des affaires compensatoires sont souvent conclues dans le secteur de l'armement. Une partie de l'argent que la Suisse verse au fabricant étranger doit revenir dans l'industrie suisse. Les affaires compensatoires doivent être attribuées en partie à des entreprises du secteur de l'armement et en partie à des entreprises d'autres secteurs liés à la sécurité.

Arguments

Oui

Partisans

- La situation en Europe et dans le monde est devenue incertaine. Il est probable que les menaces et la situation instable sur le plan de la sécurité vont persister dans le temps.
- L'armée doit être bien équipée et disposer de moyens modernes pour protéger la population, par exemple contre les attaques aériennes.
- Les avions de combat sont également importants pour d'autres domaines de l'armée. Ils soutiennent par exemple les troupes sur le terrain.

Non

Opposants

- La population a déjà refusé l'achat d'avions de combat en 2014. Cette fois-ci, il s'agit du double d'argent et on ne sait pas quels avions seront achetés et combien.
- La flotte aérienne coûtera environ 24 milliards de francs sur toute sa durée d'utilisation, quatre fois plus des 6 milliards prévus.
- L'argent manquera pour des choses plus importantes, par exemple le secteur de la santé ou la lutte contre des menaces comme le changement climatique.

Conseil national



oui

123 oui

68 non

5 abstentions

Conseil des États



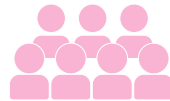
oui

33 oui

10 non

1 abstention

Conseil fédéral



oui

Bénévoles easyvote

La brochure easyvote est réalisée par les jeunes pour les jeunes. Elle n'est pas un produit de quelques génies, mais elle est le résultat du travail de nombreuses et nombreux jeunes geeks de la politique. Depuis son premier brouillon jusqu'à sa version définitive, chaque texte de la brochure easyvote passe par différentes étapes où il est contrôlé du point de vue de la neutralité politique et de la simplicité.

Grâce à ces importantes étapes, nous nous assurons que les textes de nos brochures soient facilement compréhensibles et politiquement neutres. Cette assurance de qualité ne serait pas possible sans nos nombreuses et nombreux bénévoles. Année après année, leur expertise et leur engagement apportent une contribution fondamentale à la création de nos brochures. Toute l'équipe de easyvote vous remercie beaucoup pour votre soutien !

DEBORAH RIESEN

« Je souhaite apporter ma contribution à la participation politique des jeunes adultes. »

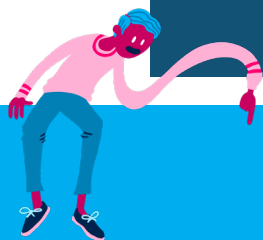


ALESSANDRA DOMINGUES

« J'aurais aimé avoir le soutien d'easyvote lorsque j'ai commencé à voter et élire. C'est pourquoi je me met à disposition tant que bénévole et je transmets volontiers mes connaissances. »



LE SAVIEZ-VOUS ?



10

...ans que la première brochure a été réalisée avec l'aide de bénévoles. À cette époque, Danza kuduro était encore un hit.

142

...réunions par année pour contrôler la neutralité et la simplicité des brochures easyvote. Environ le même nombre de messages que tu envoies en trois jours via WhatsApp.

168

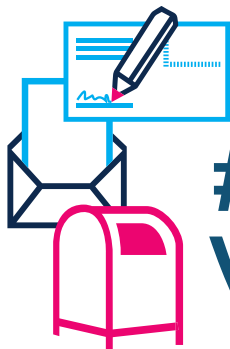
...bénévoles soutiennent la production des brochures easyvote. Environ le même nombre d'habitants vivant à Avers, le plus haut village d'Europe. Allegra Avers !

462

...heures de travail investies chaque année par les bénévoles dans la production des brochures easyvote. Un membre du Conseil des États travaille le même nombre d'heures pendant les sessions.

Tu souhaites également t'engager en tant que bénévole easyvote et expliquer la politique de manière simple et compréhensible ? Alors inscris-toi ! easyvote.ch/participer





#BESMART. VOTE!



DSJ FSPJ FSPG

Dachverband Schweizer Jugendparlamente
Fédération Suisse des Parlements des Jeunes
Federazione Svizzera dei Parlamenti dei Giovani



SQS-GoodPriv@cy

easyvote fait l'objet d'une certification en matière de protection des données selon les exigences du label de qualité GoodPriv@cy. CH-43697



**Climatiquement neutre
Imprimé**

ClimatPartner.com/53458-2008-1005

easyvote.ch

DSJ | FSPJ | FSPG easyvote | Seilerstrasse 9 | 3011 Berne | info@easyvote.ch